

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSÈS**

**Séance du 06 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusées** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme IDIART Claudine

**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 02 mai 2025

Date d'affichage : 02 mai 2025

### **DECISION N° 2 : ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS A LA CANTINE VERSEE A L'ECOLE PRIVEE SAINT MICHEL** (Nomenclature 7.5)

Monsieur le Maire indique que les écoles privées de la commune ont choisi de bénéficier de la cantine de Ossès. Il précise que l'aide pour l'encadrement des enfants, durant le temps de cantine, est facultatif.

Il propose d'attribuer une aide de 135.47 euros au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Ossès et scolarisés dans l'école Saint Michel durant l'année scolaire 2024-2025.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accorder une aide de 135.47 euros par enfant scolarisé à l'école Saint Michel et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 2 168 euros (16 enfants x 135.47 euros).
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20250506-20250506D2-DE

S<sup>2</sup>LO

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 06 mai 2025  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 12/05/2025  
Et après transmission en sous-préfecture le 12/05/2025